

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 970****30 septembre 2004****SOMMAIRE**

Alliance Industries S.A., Luxembourg .....	46543	Immo Horizon S.à r.l. & Cie S.C.A., Bertrange...	46546
Alt Europe S.A., Luxembourg .....	46515	Immobilière Lepoutre S.A. ....	46524
Alt Europe S.A., Luxembourg .....	46515	INFIPA Institute for Financing and Participation	
Altrier S.A., Luxembourg .....	46546	S.A., Luxembourg .....	46552
Amberes S.A., Luxembourg .....	46556	Intellicom Management S.A., Beckerich .....	46516
Arbonne Holding S.A., Luxembourg .....	46517	Intellicom Management S.A., Beckerich .....	46516
Ashby S.A., Senningerberg .....	46541	Interas S.A.H., Luxembourg .....	46552
Asset Life, Sicav, Strassen .....	46555	Intermedia Holding S.A., Luxembourg .....	46549
Astral Holding S.A. Luxembourg, Luxembourg ...	46550	International Wave Holding S.A., Strassen .....	46537
Biocapital .....	46557	International Wave Holding S.A., Strassen .....	46537
Bismuth Participations S.A., Luxembourg .....	46554	International Wave Holding S.A., Strassen .....	46537
Bric S.A., Luxembourg .....	46552	Jesada Holding S.A., Luxembourg .....	46549
Cajas Españolas De Ahorros Sicav, Luxembourg ..	46547	Kamen S.A.H., Luxembourg .....	46555
Callas Investissements S.A. ....	46524	Kino- und Videotechnik, GmbH .....	46524
Carifac S.A., Senningerberg .....	46544	Komeriah S.A., Luxembourg .....	46535
Cazenove International Fund (Luxembourg), Sicav,		Kypselux S.A., Luxembourg .....	46549
Luxembourg .....	46554	Linde Partners Value Fund, Sicav, Luxembourg ..	46523
CDC International Fund, Sicav, Luxembourg .....	46540	Luxembourg Finance House S.A., Luxembourg ..	46523
CDC International Fund, Sicav, Luxembourg .....	46540	Luxol Investissement S.A.H., Luxembourg .....	46550
Challenger Réassurance S.A., Senningerberg .....	46543	Melody S.A., Luxembourg .....	46560
Climre S.A., Luxembourg .....	46544	Menelaus S.A.H., Luxembourg .....	46551
Codifi Holding S.A., Luxembourg .....	46554	Meribel Real Estate Investments S.A. ....	46525
Cogenaf S.A.H., Luxembourg .....	46553	MH Services, S.à r.l., Luxembourg .....	46535
Creare S.A., Senningerberg .....	46544	Neo Project, S.à r.l., Clemency .....	46538
Dentoni International Holding S.A., Luxembourg ..	46551	Ogepar S.A.H., Luxembourg .....	46553
Dore Holding S.A., Luxembourg .....	46546	Orius Holding S.A., Luxembourg .....	46560
Europäische Beteiligungsgesellschaft A.G., Lu-		Parmenide S.A., Luxembourg .....	46556
xembourg .....	46555	Pioneer Asset Management S.A., Luxembourg ..	46525
Europarking S.A., Luxembourg .....	46545	Pioneer Asset Management S.A., Luxembourg ..	46531
Eurostrarch S.A., Senningerberg .....	46545	Polowanie S.A.H., Luxembourg .....	46548
F&C Fund, Sicav, Senningerberg .....	46557	Polowanie S.A.H., Luxembourg .....	46548
Farid Holding S.A., Luxembourg .....	46552	Prosperinvest Holding S.A., Luxembourg .....	46551
Galava International, S.à r.l., Luxembourg .....	46531	Quadrante S.A., Luxembourg .....	46514
Global Audit, S.à r.l., Remich .....	46541	Quadrante S.A., Luxembourg .....	46514
Global Audit, S.à r.l., Remich .....	46542	Quadrante S.A., Luxembourg .....	46514
Global Audit, S.à r.l., Remich .....	46543	(La) Quille S.A., Luxembourg .....	46559
Gourmet Distribution, S.à r.l., Diekirch .....	46522	R.V.P., S.à r.l., Luxembourg .....	46546
Heliopolis S.A.H., Luxembourg .....	46548	R.V.P., S.à r.l., Luxembourg .....	46546
Herbus S.A., Luxembourg .....	46548	R.V.P., S.à r.l., Luxembourg .....	46546
Honeymoon Holding S.A., Luxembourg .....	46553	Robeco Multimanager Funds, Sicav, Luxembourg	46550

Rose Capital S.A., Luxembourg . . . . .	46549	Supergems Finance S.A., Luxembourg . . . . .	46559
Rose Capital S.A., Luxembourg . . . . .	46549	Supergems Holding S.A., Luxembourg . . . . .	46560
Sobelux Holding S.A., Luxembourg . . . . .	46551	Swissca (LU) Bond Invest . . . . .	46516
Société de Développement Industriel S.A., Luxembourg . . . . .	46545	Technofibres S.A., Mertert . . . . .	46515
Société Immobilière Hirebusch S.A., Mamer . . . . .	46547	United Alternative Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	46557
Société Immobilière Op der Leng II S.A., Bertrange . . . . .	46548	Uppspretta Icelandic Capital Venture S.A., Luxembourg . . . . .	46558
Société Immobilière Zwickau II S.A., Bertrange . . . . .	46547	Vendôme Investissement S.A., Luxembourg . . . . .	46556
Sogecore Employee Benefits S.A., Senningerberg . . . . .	46541	Verdala S.A., Luxembourg . . . . .	46532
Sogecore International S.A., Senningerberg . . . . .	46541	WPP Luxembourg Holdings 2003, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46520
Sogecore Risk Strategies S.A., Senningerberg . . . . .	46538	WPP Luxembourg Holdings 2003, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46521
Sorephar S.A.H., Luxembourg . . . . .	46534	Zoral S.A.H., Luxembourg . . . . .	46559
Sorephar S.A.H., Luxembourg . . . . .	46534		
Sun and Fun Charter S.A., Luxembourg . . . . .	46544		

**QUADRANTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 82.001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

QUADRANTE S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(060402.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

**QUADRANTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 82.001.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 avril 2004*

Le président informe le conseil que Mme Albertazzi, M. Chanteur et M. Ursini ont démissionné de leur fonction d'administrateur.

M. Leonelli est coopté comme nouvel administrateur et terminera le mandat de Mme Albertazzi, expirant à l'assemblée statuant sur l'exercice 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06726. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060409.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

**QUADRANTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 82.001.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2004*

*Résolution*

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée statuant sur l'exercice 2004.

Réviseur d'entreprises

ERNST & YOUNG, Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060406.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

**TECHNOFIBRES, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6675 Mertert, route de Grevenmacher.  
H. R. Luxembourg B 8.772.

Die Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung, nebst Anlagen, zum 31. Dezember 2003, eingetragen zu Luxemburg, am 2. Juli 2004, réf. LSO/AS00710 wurde beim Handelsregister zu Luxemburg hinterlegt.

Für Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Neuman

*Mitglied des Verwaltungsrates*

(056508.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**ALT EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 87.057.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056410.3/1053/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**ALT EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 87.057.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société  
tenue extraordinairement suivant convocation à Luxembourg, le 12 juillet 2004 à 10.00 heures*

*Première résolution*

L'assemblée générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003, décide d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes tels que présentés et dont la perte s'élève à EUR 10.375,84.

L'assemblée générale décide d'affecter cette perte comme suit:

Perte au 31 décembre 2003 .....	(10.375,84 EUR)
Compte report au 1 <sup>er</sup> janvier 2004 .....	(20.071,37 EUR)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide, en vertu des dispositions de l'article 100, de poursuivre l'activité de la société, malgré les pertes subies.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide, par vote spécial, d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société, ainsi qu'au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leur mandat sur la période 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de M. Jean-Paul Goerens comme administrateur et décide de nommer M. Philippe Sautreaux comme nouvel administrateur. Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, qui s'achèvera lors de l'assemblée de 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société du 5, boulevard Royal à Luxembourg au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03816. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056411.3/1053/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**INTELLICOM MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Beckerich.  
R. C. Luxembourg B 95.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03196, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056381.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**INTELLICOM MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L- 8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.  
R. C. Luxembourg B 95.291.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 février 2004*

L'assemblée générale décide d'acter:

1. la démission de Monsieur Delisse Menno de son poste d'administrateur-délégué et ce à dater du 1<sup>er</sup> février 2004;
2. la nomination de Monsieur Delisse Menno au poste d'administrateur à dater du 1<sup>er</sup> février 2004 et ce pour une durée de six ans;
3. la nomination de Monsieur Grauwels Cédric au poste d'administrateur-délégué avec tous les pouvoirs d'engager la société par sa signature unique à dater du 1<sup>er</sup> février 2004.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056384.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**SWISSCA (LU) BOND INVEST, Fonds Commun de Placement,  
(anc. SWISSCA BOND INVEST).**

Die Verwaltungsgesellschaft SWISSCA (LU) BOND INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A. teilt hiermit den Anteilhabern mit, dass der Verwaltungsrat am 13. August 2004 nebst einigen kleineren sprachlichen Änderungen und Anpassungen von Verkaufsprospekt und Vertragsbedingungen nachstehende Beschlussfassungen getroffen hat, und dass der Name der Verwaltungsgesellschaft durch Gesellschafterbeschluss vom 7. September 2004 in SWISSCA (LU) BOND INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A. geändert wurde. Daneben wird die Bezeichnung des Fonds und der Teilfonds leicht modifiziert, indem in den jeweiligen Namensbezeichnungen die Worte SWISSCA BOND INVEST durch SWISSCA (LU) BOND INVEST ersetzt werden.

Die Vertragsbedingungen wurden wie folgt geändert:

1) Das Geschäftsjahr des Fonds wurde geändert und beginnt nunmehr am 1. Februar (vorher 1. Januar) und endet am 31. Januar (vorher 31. Dezember). Artikel 13 und 16 der Vertragsbedingungen wurden dementsprechend angepasst. Das am ersten Januar 2004 begonnene Geschäftsjahr dauert entsprechend 13 Monate und endet am 31. Januar 2005. Der nächste Rechenschaftsbericht wird auf das Stichdatum 31. Januar 2005 erstellt werden, der nächste Halbjahresbericht auf das Stichdatum 31. Juli 2005.

2) Der Verwaltungsgesellschaft steht für alle Teilfonds neu eine pauschale Verwaltungskommission von jährlich maximal 1.0% (vorher 0,9%) zu, zahlbar neu per Ende Monat pro rata temporis auf dem Nettofondsvolumen des jeweiligen Teilfonds. Artikel 12 wurde dementsprechend geändert.

3) In Artikel 4.3.3. betreffend die Anlagen in Fondsanteilen wurde festgelegt, dass der Erwerb von Anteilen in Organismen für gemeinsame Anlagen, die nicht den Bestimmungen der OGAW-Richtlinie vom 20. Dezember 1985 entsprechen, nur dann zulässig ist, wenn diese eine ähnliche Anlagepolitik wie der Teilfonds oder einzelne Teilbereiche davon verfolgen.

4) In Artikel 4.3.9.f) wurde klargestellt, dass bei der Unzulässigkeit von direkt oder indirekt in Immobilien getätigten Anlagen, Anlagen gemäss Ziff. 3.1. und 3.3. des Artikels 4.3.9 vorbehalten bleiben.

5) In Artikel 5 und 10 wurde festgelegt, dass die Ausgabe und Rücknahme von Anteilen aufgrund von Zeichnungsaufträgen erfolgt, die bis spätestens 16.00 Uhr (vorher 20.00 Uhr) Luxemburger Zeit an einem luxemburgischen Bankgeschäftstag eingehen.

6) In Artikel 8 wurde Punkt e) gestrichen, gemäss welchem die abgegrenzten Zinsen zwischen dem Eingang der Zeichnungen und Rücknahmen und dem effektiven Zahltag der Geschäfte in der Berechnung des Nettovermögens der Teilfonds berücksichtigt werden.

7) In Artikel 8 wurde im Zusammenhang mit der bei aussergewöhnlichen Umständen anwendbaren Bewertungsmethoden der Hinweis gestrichen, dass im Falle massiver Rücknahmen bei gleichzeitig eingereichten Kauf- und Rücknahmeanträgen dieselbe Berechnungsmethode angewandt wird.

8) In Artikel 15 wurde ergänzt, dass Änderungen der Vertragsbedingungen ab ihrer Veröffentlichung im Luxemburger «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» oder zu einem späteren, in der Veröffentlichung bezeichneten, Zeitpunkt in Kraft treten.

9) Die maximale Vermittlungsgebühr (1,5%) bei Vertrieb über eine Kantonalbank wurde gestrichen, so dass fortan unterschiedslos in allen Fällen eine Vermittlungsgebühr von maximal 5% erhoben werden kann.

Die Änderungen treten am 1. Oktober 2004 in Kraft, ausser den hiervor unter Punkt 2, 6 und 9 festgelegten Änderungen, welche nicht vor Ablauf der in folgendem Abschnitt angegebenen Rückgabefrist in Kraft treten.

Die Anteilsinhaber haben das Recht, die von ihnen gehaltenen Anteile binnen eines Monats ab dieser Veröffentlichung kostenfrei zurückzugeben.

Der Verkaufsprospekt wurde den vorgenannten Änderungen angepasst. Die geänderten Vertragsbedingungen und der geänderte Verkaufsprospekt können am Sitz der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank und des Vertreters in der Schweiz sowie bei allen Geschäftsstellen der Kantonalbanken kostenlos bezogen werden.

Verwaltungsgesellschaft:

SWISSCA (LU) BOND INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A.

1, place de Metz, L-2954 Luxembourg.

Vertreter in der Schweiz, BASLER KANTONALBANK, Spiegelgasse 2, CH-4002 Basel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06249. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079215.3//56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

**ARBONNE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 10.069.

In the year two thousand and four, on the seventeenth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of ARBONNE HOLDING S.A., a Luxembourg public limited liability holding company (société anonyme holding), in liquidation, with registered office at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Georges Altwies, notary residing then in Dudelange, on March 21, 1972, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 111 of August 2, 1972 (the Company), the articles of association of which were last amended by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated October 3, 1990, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 98 of March 2, 1991.

The Meeting was opened by Mr Dirk Leermakers, attorney-at-law, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Stéphanie Alexandrino, attorney at law, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Mrs Cécile Henlé, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. Acknowledgement and confirmation of the dissolution of the Company as of March 21, 2002;

2. Acknowledgement and confirmation that the liquidation of the Company has not been completed and is still in progress;

3. Appointment of the members of the Board of Directors of the Company in office as of March 21, 2002, as liquidators of the Company;

4. Determination of the powers of the liquidators of the Company;

5. Approval and ratification of all past actions undertaken by the Board of Directors of the Company acting as college of liquidators since March 21, 2002, including the renewal of certain of the Company's trademarks;

6. Approval, confirmation and ratification of that certain agreement by and among ARBONNE INTERNATIONAL, INC., a Delaware corporation (ARBONNE INTERNATIONAL), LEVLAD, INC., a California corporation, the Company, GREIF & CO., an investment banking firm, and certain individual parties who are signatory thereto dated April 29, 2004 (the Arbonne Agreement) and the transactions contemplated thereby, including the transfer of the licensed properties and the Company's shareholding in ARBONNE INTERNATIONAL, and granting of authority to any liquidator of the Company, acting individually, to execute or, if required, re-execute on behalf of the Company the Arbonne Agreement and any document relating to Arbonne Agreement and to carry out all obligations imposed upon the Company by the Arbonne Agreement.

7. Approval, confirmation and ratification of that certain Assignment Agreement and Bill of Sale entered into as of December 1, 2003 and dated May 5, 2004 from the Company and certain other persons identified therein to ARBONNE INTERNATIONAL (the Bill of Sale), and granting of authority to any liquidator of the Company, acting individually, if required, to re-execute on behalf of the Company the Bill of Sale and any document relating to the Bill of Sale and to carry out all obligations imposed upon the Company by the Bill of Sale.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the shareholders or the proxyholders of the represented shareholders, as the case may be, the board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. It appears from said attendance list, that out of the 50,000 shares, representing the entire subscribed share capital of the Company, all shares in issue are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting decides to acknowledge and confirm the dissolution of the Company as of March 21, 2002, as a result of the expiration of the term of thirty (30) years for which it was incorporated. Pursuant to such dissolution, and since no liquidators were appointed by the general meeting of shareholders, the directors of the Company in office at the time of the dissolution are deemed to be liquidators of the Company in accordance with article 143 of the Luxembourg Company Law of August 10, 1915.

*Second resolution*

The Meeting decides to acknowledge and confirm that the liquidation of the Company has not, as of the date of this meeting, been completed and is therefore still in progress.

*Third resolution*

The Meeting decides to appoint the members of the Board of Directors of the Company in office as of March 21, 2002, i.e. Mrs Pamela A. Gravning, Mrs I.J. Moerck, Mr Petter Moerck and Mr Stian Moerck, as liquidators of the Company, with effect as from the date of this meeting.

*Fourth resolution*

The Meeting decides that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of any liquidator, and that any liquidator, acting individually, shall be empowered to carry out and approve all acts and operations necessary or useful for, and believed by such liquidator to be consistent with, the Company's liquidation, and in the Company's best interest.

*Fifth resolution*

The Meeting decides to approve and ratify all past actions undertaken by the Board of Directors of the Company, acting as liquidators, or by any individual member of the Board of Directors, since March 21, 2002, including the renewal of certain of the Company's trademarks.

*Sixth resolution*

The Meeting decides to approve, confirm and ratify the Arbonne Agreement and the transactions contemplated thereby, including the transfer of the licensed properties and the Company's shareholding in ARBONNE INTERNATIONAL, and to grant authority to any liquidator of the Company, acting individually, to execute or, if required, re-execute on behalf of the Company the Arbonne Agreement and any document relating to Arbonne Agreement and to carry out all obligations imposed upon the Company by the Arbonne Agreement.

*Seventh resolution*

The Meeting decides to approve, confirm and ratify the Bill of Sale and to grant authority to any liquidator of the Company, acting individually, if required, to re-execute on behalf of the Company the Bill of Sale and any document relating to the Bill of Sale and to carry out all obligations imposed upon the Company by the Bill of Sale.

There being no further business, the Meeting is adjourned.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1.600,- (one thousand six hundred euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme ARBONNE HOLDING S.A., une société anonyme holding, en liquidation, avec siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Georges Altwies, notaire résidant alors à Dudelange, en date du 21 mars 1972, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 111 du 2 août 1972 (la Société), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 3 octobre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 98 du 2 mars 1991.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Dirk Leermakers, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Stéphanie Alexandrino, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Melle Cécile Henlé, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter que:

I. La présente Assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Reconnaissance et confirmation de la dissolution de la Société au 21 mars 2002;
2. Reconnaissance et confirmation que la liquidation de la Société n'a pas été clôturée à ce jour et qu'elle est toujours en cours de liquidation;
3. Nomination des membres du Conseil d'Administration de la Société en fonction au 21 mars 2002 en tant que liquidateurs de la Société;
4. Détermination des pouvoirs des liquidateurs de la Société;
5. Approbation et ratification de toutes les actions entreprises par le Conseil d'Administration de la Société agissant en tant que collège de liquidateurs depuis le 21 mars 2002 en ce compris le renouvellement de certaines marques de la Société;
6. Approbation, confirmation, et ratification d'une convention entre ARBONNE INTERNATIONAL, INC., une société du droit de l'Etat du Delaware (ARBONNE INTERNATIONAL), LEVLAD, INC., une société du droit de l'Etat de Californie, la Société, GREIF & CO., une banque d'affaires, et certaines parties individuelles qui en sont signataires, datée du 29 avril 2004 (l'«Arbonne Agreement») et des transactions envisagées par celle-ci, incluant le transfert des licences et droits de propriété intellectuelle, et la participation de la Société dans ARBONNE INTERNATIONAL, et l'autorisation pour tout liquidateur de la Société, agissant individuellement, à signer ou si nécessaire, à re-signer au nom de la Société l'Arbonne Agreement ainsi que tout document en relation avec cette convention et à exécuter toutes les obligations qui en découlent pour la Société.
7. Approbation, confirmation, et ratification d'un Assignment Agreement et d'un Bill of Sale conclus avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2003 et datés du 5 mai 2004 entre la Société et certaines personnes qui y sont identifiées et ARBONNE INTERNATIONAL (le «Bill of Sale»), et autorisation pour tout liquidateur de la Société, agissant individuellement, si nécessaire, à re-signer au nom de la Société le Bill of Sale ainsi que tout document en relation avec ces conventions et à exécuter toutes les obligations qui en découlent pour la Société.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés resteront pareillement annexées aux présentes.

III. 50 000 actions apparaissent sur ladite liste de présence, l'intégralité du capital social est par conséquent présent ou représenté et la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de reconnaître et de confirmer la dissolution de la Société au 21 mars 2002, en conséquence de l'expiration de la durée de trente (30) ans pour laquelle elle avait été constituée. A la suite de cette dissolution, l'assemblée générale des actionnaires n'ayant pas nommé de liquidateurs, les administrateurs de la Société en fonction au moment de la dissolution, sont réputés être les liquidateurs de la Société en conformité avec l'article 143 de la Loi Fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de reconnaître et de confirmer que la liquidation de la Société n'a pas été clôturée à ce jour et qu'elle est dès lors toujours en cours de liquidation.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer les membres du Conseil d'Administration de la Société en fonction au 21 mars 2002, à savoir Mme Pamela A. Gravning, Mme I.J. Moerck, M. Petter Moerck, et M. Stian Moerck en tant que liquidateurs de la Société, avec effet à compter de la date de cette Assemblée.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide que la Société est liée vis-à-vis des tiers par la signature unique de chacun des liquidateurs, et que chaque liquidateur, agissant individuellement, a le pouvoir d'engager la Société et d'entreprendre tous les actes et opérations qu'il considère comme étant nécessaires ou utiles à, et relevant de, la liquidation de la Société, et qui sont dans l'intérêt de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver et de ratifier toutes les actions entreprises par le Conseil d'Administration de la Société, agissant en tant que collège de liquidateurs, ou par des membres individuels du Conseil d'Administration, depuis le 21 mars 2002, en ce compris le renouvellement de certaines marques de la Société.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver, de confirmer et de ratifier l'Arbonne Agreement et les transactions envisagées par celle-ci, incluant le transfert des licences et droits de propriété intellectuelle et de l'actionariat de la Société dans ARBONNE INTERNATIONAL, et d'autoriser tout liquidateur de la Société, agissant individuellement, à signer ou si nécessaire, à re-signer au nom de la Société l'Arbonne Agreement ainsi que tout document en relation avec cette convention, et à exécuter toutes les obligations qui en découlent pour la Société.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver, de confirmer, et de ratifier le Bill of Sale et d'autoriser tout liquidateur de la Société, agissant individuellement, si nécessaire, à re-signer au nom de la Société le Bill of Sale ainsi que tout document en relation avec le Bill of Sale et à exécuter toutes les obligations qui en découlent pour la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Evaluation*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ EUR 1.600,- (mille six cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Leermakers, S. Alexandrino, C. Henle, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, vol. 144S, fol. 4, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

J. Elvinger.

(065923.3/211/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

**WPP LUXEMBOURG HOLDINGS 2003, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 92.911.

In the year two thousand four, on the second day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of WPP LUXEMBOURG HOLDINGS 2003, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 92.911 (the Company). The Company has been incorporated on March 10, 2003 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 501 of May 8, 2003. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on October 31, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1299 of December 5, 2003.

There appeared WPP FINANCE CO. LIMITED, a limited liability company, with registered office at 27, Farm Street, London, W1J 5RJ, England (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Wuidar Olivier, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 28 June, 2004,

which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that ninety-three thousand eight hundred thirty-four (93,834) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 14 of the Articles, so that, with retroactive effect, the financial years of the Company shall close on September 4 of each year and as a result the financial year having started on March 10, 2003 closed on September 4, 2003 and the current financial year of the Company, having started on September 5, 2003, shall be closed on September 4, 2004;

2. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolution:

*First and Sole Resolution*

The Meeting resolves (i) to close, with retroactive effect, the Company's financial years on September 4 of each year so as to set the closing date of the financial year of the Company having started on March 10, 2003 on September 4, 2003 and as a result to close the current financial year having started on September 5, 2003 on September 4, 2004 and (ii) to amend article 14 of the Company's Articles accordingly.

As a consequence, article 14 of the Articles will henceforth have the following wording:

«**Art. 14. Financial year**

The Company's accounting year begins on September 5 each year and ends on September 4 of the following year.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de WPP LUXEMBOURG HOLDINGS 2003, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.911 (la Société). La Société a été constituée le 10 mars 2003 par acte du notaire Joseph Elvinger, demeurant au Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 501 du 8 mai 2003. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire Joseph Elvinger, demeurant au Luxembourg, le 31 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1299 du 5 décembre 2003.

A comparu WPP FINANCE CO. LIMITED, une société à responsabilité limitée, avec siège social au 27, Farm Street, Londres, W1J 5RJ, Angleterre (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Olivier Wuidar, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 28 juin 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I. que quatre-vingt-treize mille huit cent trente-quatre (93.834) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduits ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 14 des Statuts afin que, avec effet rétroactif, l'exercice social de la Société se termine le 4 septembre de chaque année et en conséquence, l'exercice social ayant commencé le 10 mars 2003 s'est terminé le 4 septembre 2003 et l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 5 septembre 2003, prendra fin le 4 septembre 2004;

2. Divers.

III. que l'Assemblée a pris la résolution suivante:

*Première et Seule Résolution*

L'Assemblée décide (i) de clôturer, avec effet rétroactif, l'exercice social de la Société de chaque année le 4 septembre afin de clôturer l'exercice social ayant commencé le 10 mars 2003 le 4 septembre 2003 et en conséquence de clôturer l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 5 septembre 2003, au 4 septembre 2004 et (ii) de modifier en conséquence l'article 14 des Statuts.

Par conséquent, l'article 14 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 14. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le 5 septembre et se termine le 4 septembre de l'année suivante.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: O. Wuidar, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 juillet 2004, vol. 428, fol. 12, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le dix-neuf juillet de l'an deux mille quatre.

H. Hellinckx.

(060587.3/242/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

**WPP LUXEMBOURG HOLDINGS 2003, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 92.911.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(060589.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

**GOURMET DISTRIBUTION, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-9237 Diekirch, 1A, place Guillaume.

H. R. Luxemburg B 103.106.

## STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den neunzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Ist erschienen:

Die anonyme Gesellschaft ORGANIX S.A., mit Sitz in L-9237 Diekirch, 1A, place Guillaume, gegründet zufolge Urkunde des Notars Henri Hellinckx unter der Bezeichnung ORGANIX INVESTMENTS S.A., mit dem Amtswohnsitz in Mersch vom 11. August 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1191 vom 13. November 2003, umgeändert in ORGANIX S.A. auf Grund einer Ausserordentlichen Generalversammlung des instrumentierenden Notars vom heutigen Tage, nicht veröffentlicht im Mémorial C,

vertreten durch:

- a) Herrn Mark Steel, consultant, wohnhaft in Rathlake Hall, Hursley, Winchester SO21 2LD, England, handelnd als Delegiertes Verwaltungsratsmitglied, für die technische Geschäftsführung, und
- b) Herrn Dirk Heindrichs, Geschäftsmann, wohnhaft in L-9237 Diekirch, 1A, place Guillaume, handelnd als Delegiertes Verwaltungsratsmitglied für die administrative Geschäftsführung.

Herr Mark Steel wird hier vertreten durch Herrn Dirk Heindrichs, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, vom 12. August 2004, welche Vollmacht einer Aussergewöhnlichen Generalversammlung des instrumentierenden Notars vom heutigen Tage beigegeben ist.

Und ersucht den unterzeichneten Notar die Satzungen einer von ihr zu gründenden Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren:

**Art. 1.** Die Unterzeichnete gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Einzel- und Großhandel mit Lebensmitteln und E-Commerce.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, welche mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft führt den Namen GOURMET DISTRIBUTION, S.à r.l.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Diekirch.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500) Euro und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile von einhundertfünfundzwanzig (125) Euro pro Anteil, alle der alleinigen Gesellschafterin der vorgenannten anonymen Gesellschaft ORGANIX S.A., gehörend.

Die Gesellschafterin erklärt und anerkennt, dass die vorerwähnten Anteile voll einbezahlt worden sind und sich in der Gesellschaftskasse befinden.

**Art. 7.** Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bestimmungen, abgeändert werden.

**Art. 8.** Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

**Art. 9.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

**Art. 10.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 11.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschaftsversammlung ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer haben gegenüber Dritten die weitgehendsten Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten.

**Art. 13.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmässig bei der Gesellschaftsversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember diesen Jahres.

**Art. 16.** Am eindreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 17.** Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 18.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

**Art. 19.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Geschäftsversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Geschäftsversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 20.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat die Gesellschafterin folgenden Beschluss gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9237 Diekirch, 1A, place Guillaume.
2. Die Gesellschafterin ernennt zum Geschäftsführer Herrn Albert Gengler, Buchhalter, wohnhaft in L-6230 Bech, 14, Kondsrefferstrooss.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

#### *Schätzung der Gründerkosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf achthundert (800) Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. Heinrichs, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 19 août 2004, vol. 614, fol. 44, case 3. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Siebenaler.*

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 septembre 2004.

F. Unsen.

(903182.3/234/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 septembre 2004.

---

### **LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R. C. Luxembourg B 53.589.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Signature.

(056390.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

### **LINDE PARTNERS VALUE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 83.606.

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 12 mai 2004 a renouvelé les mandats d'administrateur de Messieurs Peter Andersen, Bernard Herman, Per Henrik Jensen, Claus Linde et Per Lorenzen pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, a également été renouvelé pour la même période d'un an.

*Pour LINDE PARTNERS VALUE FUND, SICAV*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05708. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060453.3/1126/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**CALLAS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 61.919.

*Liquidation judiciaire*

Par jugement rendu en date du 8 juillet 2004, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>ième</sup> chambre, ayant siégé en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- société anonyme CALLAS INVESTISSEMENTS S.A., dont le siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été dénoncé en date du 16 avril 2003.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Monsieur Christian Steinmetz, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 28 juillet 2004 au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 2<sup>ème</sup> section commerciale, Plateau du St. Esprit, salle 1.

Pour extrait conforme

C. Steinmetz

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03295. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(056516.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**IMMOBILIERE LEPOUTRE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 35.373.

*Liquidation judiciaire*

Par jugement rendu en date du 8 juillet 2004, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>ième</sup> chambre, ayant siégé en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- société anonyme IMMOBILIERE LEPOUTRE S.A., dont le siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, a été dénoncé en date du 13 février 1998.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Monsieur Christian Steinmetz, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 28 juillet 2004 au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 2<sup>ème</sup> section commerciale, Plateau du St. Esprit, salle 1.

Pour extrait conforme

C. Steinmetz

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03298. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(056521.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**KINO- UND VIDEOTECHNIK, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 35.145.

*Liquidation judiciaire*

Par jugement rendu en date du 8 juillet 2004, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>ième</sup> chambre, ayant siégé en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- société à responsabilité limitée KINO- UND VIDEOTECHNIK, GmbH, dont le siège social à L-1631 Luxembourg, 5, rue Glesener, a été dénoncé en date du 31 décembre 1994.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Monsieur Christian Steinmetz, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 28 juillet 2004 au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 2<sup>ème</sup> section commerciale, Plateau du St. Esprit, salle 1.

Pour extrait conforme

C. Steinmetz

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03300. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(056523.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**MERIBEL REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 42.141.

*Liquidation judiciaire*

Par jugement rendu en date du 8 juillet 2004, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>ème</sup> chambre, ayant siégé en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- société anonyme MERIBEL REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., dont le siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été dénoncé en date du 2 septembre 2003.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Monsieur Christian Steinmetz, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 28 juillet 2004 au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 2<sup>ème</sup> section commerciale, Plateau du St. Esprit, salle 1.

Pour extrait conforme

C. Steinmetz

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03301. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(056526.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 57.255.

In the year two thousand and four, on the fourteenth of July at 11.30 a.m.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A., a public limited company («société anonyme»), belonging to the UniCredito Italiano Banking Group, with its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Me Edmond Schroeder, notary, then residing in Mersch, dated 20 December 1996, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 28 January 1997 and the articles of incorporation of which have been modified for the last time, by a deed of Me Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, on 11 June 2003 as published in the Mémorial of 30 June 2003, N° 683.

The meeting was opened under the chairmanship of Mrs Florence Stainier, attorney-at-law, Luxembourg, who appointed as secretary Mr Julien Ciarniello, juriste, Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Mireia Camarasa, attorney-at-law, Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

1.- The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxyholders of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

2.- The quorum required by law in respect of the items of the agenda is at least fifty per cent of the issued capital of the Company and the resolutions on such items have to be passed by the affirmative vote of at least two-thirds of the votes cast at the meeting.

3.- Pursuant to the attendance list, two (2) shareholders holding together five thousand (5,000) shares, that is to say one hundred per cent (100%) of the issued and outstanding shares of the Company, are present or represented.

4.- All the share capital being present or represented and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice were necessary.

5. - The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

I. Amendment of Article one of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

«The company has been incorporated in the form of a société anonyme under the denomination of PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A. (the «Corporation»).

II. Amendment of Article six of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

«The Shares shall be and remain in the registered form. Share-certificates (hereafter «Certificates») will be issued upon request. Such Certificates shall be signed by two directors whose signatures may be by facsimile.

Payments of dividends to shareholders will be made to their addresses in the register of shareholders (the «Register»). No interest will be paid on dividends declared, pending their collection, or relating to Shares held by the Corporation.

All issued Shares shall be registered in the Register, which shall be kept by the Corporation.

Each shareholder must provide the Corporation with an address. All notices and announcements from the Corporation to shareholders may be sent to such address which will also be entered in the Register.

The transfer of Shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the Register, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons empowered by duly valid «power of attorney» to act therefore. The Corporation may also accept on its own discretion other means of transfer as evidence of such transfer.»

III. Amendment of Article ten of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

«Shareholders will meet upon a call of the Board or upon the request of shareholders representing at least 20% of the outstanding share capital of the Corporation, pursuant to a notice setting forth the agenda, sent by mail at least eight days prior to the date of the general meeting to each shareholder at the shareholder's address in the Register and published in accordance with Luxembourg law.

To the extent all Shares are in registered form, convening notices may also be sent by registered mail only.

However, if all shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they declare to be informed of its agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publications.»

IV. Amendment of Article eleven of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

«The Corporation shall be managed by a Board composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, for a maximum period of six years and until their successors are elected and qualify; provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.»

V. Amendment of Article fourteen of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

«The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interest.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board.

The Board has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Corporation.»

VI. Amendment of Article fifteen of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

«The Corporation is part of the UniCredito Italiano Banking Group («Group»). As a member of the Group, subject to applicable law, the Corporation must comply with the directives received from UniCredito Italiano («Parent Company») in the exercise of the powers to manage and coordinate and in order to observe the instructions issued by the Bank of Italy aiming at maintaining Group stability. Subject to applicable Luxembourg laws and regulation and provided the Corporation acts in the sole interest of the unitholders or shareholders of the Funds, the members of the Board shall agree to supply the Parent Company with data and information regarding the activities of the Corporation.

Subject to complying with all relevant Luxembourg laws, the Board shall supply the Parent Company with any information relating to the Corporation with respect to the guidelines and provide any assistance required to the Parent Company for the purpose of compliance with the regulations issued by any relevant supervisory authorities.»

VII. Amendment of Article nineteen of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

«The operations of the Corporation, including particularly its books of accounts and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an independent and external auditor («réviseur d'entreprises agréé») appointed by the general meeting of shareholders of the Corporation for a period which may not exceed three years and shall remain in office until reelected or until his successor is elected and qualifies. The auditor will be remunerated by the Corporation.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2002 Law.»

VIII. Amendment of Article twenty-one of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

«From the annual net profits of the Corporation, five percent shall be allocated to the reserve required by law.

This allocation shall cease to be required as soon as and as long as such legal reserve amounts to ten percent of the issued capital of the Corporation as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 7 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare stock dividends or cash dividends from time to time.

Any Shares of the Corporation held by it shall be excluded from receiving dividends or from participating in the net liquidation proceeds.

The Board may, in accordance with the provisions of Luxembourg law and with the approval of the auditor («réviseur d'entreprises agréé»), declare and pay an interim dividend.»

IX. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to amend Article one of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

«The company has been incorporated in the form of a société anonyme under the denomination of PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A. (the «Corporation»).»

*Second resolution*

The meeting decides to amend Article six of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

«The Shares shall be and remain in the registered form. Share-certificates (hereafter «Certificates») will be issued upon request. Such Certificates shall be signed by two directors whose signatures may be by facsimile.

Payments of dividends to shareholders will be made to their addresses in the register of shareholders (the «Register»). No interest will be paid on dividends declared, pending their collection, or relating to Shares held by the Corporation.

All issued Shares shall be registered in the Register, which shall be kept by the Corporation.

Each shareholder must provide the Corporation with an address. All notices and announcements from the Corporation to shareholders may be sent to such address which will also be entered in the Register.

The transfer of Shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the Register, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons empowered by duly valid «power of attorney» to act therefore. The Corporation may also accept on its own discretion other means of transfer as evidence of such transfer.»

#### *Third resolution*

The meeting decides to amend Article ten of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

«Shareholders will meet upon a call of the Board or upon the request of shareholders representing at least 20% of the outstanding share capital of the Corporation, pursuant to a notice setting forth the agenda, sent by mail at least eight days prior to the date of the general meeting to each shareholder at the shareholder's address in the Register and published in accordance with Luxembourg law.

To the extent all Shares are in registered form, convening notices may also be sent by registered mail only.

However, if all shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they declare to be informed of its agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publications.»

#### *Fourth resolution*

The meeting decides to amend Article eleven of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

«The Corporation shall be managed by a Board composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, for a maximum period of six years and until their successors are elected and qualify; provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.»

#### *Fifth resolution*

The meeting decides to amend Article fourteen of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

«The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interest.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board.

The Board has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Corporation.»

#### *Sixth resolution*

The meeting decides to amend Article fifteen of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

«The Corporation is part of the UniCredito Italiano Banking Group («Group»). As a member of the Group, subject to applicable law, the Corporation must comply with the directives received from UniCredito Italiano («Parent Company») in the exercise of the powers to manage and coordinate and in order to observe the instructions issued by the Bank of Italy aiming at maintaining Group stability. Subject to applicable Luxembourg laws and regulation and provided the Corporation acts in the sole interest of the unitholders or shareholders of the Funds, the members of the Board shall agree to supply the Parent Company with data and information regarding the activities of the Corporation.

Subject to complying with all relevant Luxembourg laws, the Board shall supply the Parent Company with any information relating to the Corporation with respect to the guidelines and provide any assistance required to the Parent Company for the purpose of compliance with the regulations issued by any relevant supervisory authorities.»

#### *Seventh resolution*

The meeting decides to amend Article nineteen of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

«The operations of the Corporation, including particularly its books of accounts and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an independent and external auditor («réviseur d'entreprises agréé») appointed by the general meeting of shareholders of the Corporation for a period which may not exceed three years and shall remain in office until reelected or until his successor is elected and qualifies. The auditor will be remunerated by the Corporation.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2002 Law.»

*Eighth resolution*

The meeting decides to amend Article twenty-one of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

«From the annual net profits of the Corporation, five percent shall be allocated to the reserve required by law.

This allocation shall cease to be required as soon as and as long as such legal reserve amounts to ten percent of the issued capital of the Corporation as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 7 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare stock dividends or cash dividends from time to time.

Any Shares of the Corporation held by it shall be excluded from receiving dividends or from participating in the net liquidation proceeds.

The Board may, in accordance with the provisions of Luxembourg law and with the approval of the auditor («réviseur d'entreprises agréé»), declare and pay an interim dividend.»

These resolutions have been taken by unanimous vote.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le quatorze juillet à 11.30 heures.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A., une société anonyme appartenant à UniCredito Italiano Banking Group, ayant son siège social à Luxembourg et constituée suivant acte reçu par Me Edmond Schroeder, notaire ayant résidé à Mersch, en date du 20 décembre 1996, qui a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 28 janvier 1997, et dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois par un acte de Me Frank Baden, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 11 juin 2003 tel que publié au Mémorial le 30 juin 2003, N° 683.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Florence Stainier, avocat, Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Julien Ciarniello, juriste, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Mireia Camarasa, avocat, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

1. Que les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire. Cette liste restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

2. Que le quorum requis par la loi concernant tous les points de l'ordre du jour est d'au moins cinquante pour cent du capital émis de la Société et que les résolutions sur ces points portés à l'ordre du jour doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes exprimés à l'assemblée.

3. Qu'il appert de la liste de présence de la Société que deux (2) actionnaires, détenant ensemble cinq mille (5.000) actions, c'est-à-dire cent pour cent du capital émis de la Société, sont présents ou représentés.

4. Que dans la mesure où tout le capital social est présent ou représenté et les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de la présente assemblée, des convocations n'ont pas été nécessaires.

5. Que la présente assemblée est valablement constituée, et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour:

*Ordre du jour:*

I. Modification de l'article premier des statuts de la Société qui doit par conséquent être lu comme suit:

«La société a été créée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A. (la «Société»).»

II. Modification de l'article six des statuts de la Société qui doit par conséquent être lu comme suit:

«Les Actions sont et resteront nominatives. Des certificats d'Actions (ci-après «Certificats») seront émis sur demande. Ces Certificats seront signés par deux administrateurs dont les signatures pourront être apposées en facsimile.

Le paiement de dividendes aux actionnaires se fera à leur adresse inscrite au registre des actionnaires (le «Registre»). Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes mis en paiement et non réclamés ou sur des Actions détenues par elle.

Toutes les Actions seront inscrites dans le Registre qui sera tenu par la Société.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse. Toute notification et avis de la Société à des actionnaires pourront être envoyés à cette adresse qui sera également inscrite au Registre.

Le transfert d'Actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au Registre, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes habilitées par un mandat de représentation valide pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter à sa discrétion d'autres modes de transfert en guise de preuve.»

III. Modification de l'article dix des statuts de la Société qui doit par conséquent être lu comme suit:

«Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil ou sur demande d'actionnaires représentant 20% au moins du capital social de la Société, à la suite d'une convocation contenant l'ordre du jour, envoyée par lettre au moins huit jours avant la date de l'assemblée générale à chaque actionnaire à l'adresse indiquée dans le Registre et publiée conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

Dans la mesure où toutes les Actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Toutefois, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci pourra se tenir sans avis de convocation ou publications préalables.»

IV. Modification de l'article onze des statuts de la Société qui doit par conséquent être lu comme suit:

«La Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires réunis en assemblée générale, pour une période maximale de six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et aient accepté leurs fonctions, sous réserve de la possibilité de révoquer et/ou de remplacer un administrateur avec ou sans motif à tout moment par résolution approuvée par les actionnaires. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir cette vacance de poste jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.»

V. Modification de l'article quatorze des statuts de la Société qui doit par conséquent être lu comme suit:

«Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil.

Le Conseil a en particulier le pouvoir de déterminer la politique générale et la conduite des affaires de la Société.»

VI. Modification de l'article quinze des statuts de la Société qui doit par conséquent être lu comme suit:

«La Société appartient au groupe bancaire UniCredito Italiano Banking Group (le «Groupe»). En tant que membre du Groupe et dans le respect de la loi applicable, la Société doit agir en conformité avec les lignes directrices reçues par UniCredito Italiano (la «Société Mère») dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs de gestion et de coordination afin d'observer les instructions émises par la Banque d'Italie qui visent la stabilité du Groupe. Tout en respectant les lois et règlements luxembourgeois et en agissant uniquement dans l'intérêt des porteurs de parts ou des actionnaires des Fonds, les membres du Conseil se déclarent d'accord de fournir à la Société Mère les données et informations relatives aux activités de la Société.

Le Conseil doit fournir à la Société Mère dans le respect des lois luxembourgeoises applicables, toute information concernant la Société en rapport avec les lignes directrices et doit fournir toute assistance requise à la Société Mère pour permettre le respect des règles émises par l'autorité de supervision concernée.»

VII. Modification de l'article dix-neuf des statuts de la Société qui doit par conséquent être lu comme suit:

«Les opérations de la Société en ce inclus ses comptes et l'émission de ses déclarations fiscales et autres rapports requis par la loi luxembourgeoise seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé indépendant désigné par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société pour une période qui ne pourra excéder trois années et qui demeurera en fonction jusqu'à sa réélection ou jusqu'à ce qu'un successeur soit élu et entre en fonction. Le réviseur d'entreprises agréé sera rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé remplira toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2002.»

VIII. Modification de l'article vingt et un des statuts de la Société qui doit par conséquent être lu comme suit:

«Sur les bénéfices nets annuels de la Société il sera prélevé cinq pour cent qui seront attribués à la réserve légale.

Cette attribution cessera d'être requise dès que et aussi longtemps que cette réserve légale s'élèvera à dix pour cent du capital social émis par la Société, tel qu'énoncé à l'article cinq des présents Statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de temps en temps selon ce qui est prévu à l'article sept ci-dessus.

L'assemblée générale des actionnaires décidera, sur recommandation du Conseil, de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et pourra de temps à autres déclarer des dividendes sous forme d'actions gratuites ou sous forme de répartitions en espèces.

Les Actions qui seront détenues par la Société seront exclues du droit de toucher des dividendes et du droit de participer au produit net de la liquidation.

Le Conseil pourra, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et avec l'accord du réviseur d'entreprises agréé, déclarer et mettre en paiement des dividendes intérimaires.»

IX. Divers.

Après délibération l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts de la Société qui doit par conséquent être lu comme suit:

«La société a été créée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A. (la «Société»).»

*Deuxième Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article six des statuts de la Société qui doit par conséquent être lu comme suit:

«Les Actions sont et resteront nominatives. Des certificats d'Actions (ci-après «Certificats») seront émis sur demande. Ces Certificats seront signés par deux administrateurs dont les signatures pourront être apposées en facsimile.

Le paiement de dividendes aux actionnaires se fera à leur adresse inscrite au registre des actionnaires (le «Registre»). Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes mis en paiement et non réclamés ou sur des Actions détenues par elle.

Toutes les Actions seront inscrites dans le Registre qui sera tenu par la Société.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse. Toute notification et avis de la Société à des actionnaires pourront être envoyés à cette adresse qui sera également inscrite au Registre.

Le transfert d'Actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au Registre, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes habilitées par un mandat de représentation valide pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter à sa discrétion d'autres modes de transfert en guise de preuve.»

*Troisième Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article dix des statuts de la Société qui doit par conséquent être lu comme suit:

«Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil ou sur demande d'actionnaires représentant 20% au moins du capital social de la Société, à la suite d'une convocation contenant l'ordre du jour, envoyée par lettre au moins huit jours avant la date de l'assemblée générale à chaque actionnaire à l'adresse indiquée dans le Registre et publiée conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

Dans la mesure où toutes les Actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Toutefois, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci pourra se tenir sans avis de convocation ou publications préalables.»

*Quatrième Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts de la Société qui doit par conséquent être lu comme suit:

«La Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires réunis en assemblée générale, pour une période maximale de six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et aient accepté leurs fonctions, sous réserve de la possibilité de révoquer et/ou de remplacer un administrateur avec ou sans motif à tout moment par résolution approuvée par les actionnaires. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir cette vacance de poste jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.»

*Cinquième Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article quatorze des statuts de la Société qui doit par conséquent être lu comme suit:

«Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil.

Le Conseil a en particulier le pouvoir de déterminer la politique générale et la conduite des affaires de la Société.»

*Sixième Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article quinze des statuts de la Société qui doit par conséquent être lu comme suit:

«La Société appartient au groupe bancaire UniCredito Italiano Banking Group (le «Groupe»). En tant que membre du Groupe et dans le respect de la loi applicable, la Société doit agir en conformité avec les lignes directrices reçues par UniCredito Italiano (la «Société Mère») dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs de gestion et de coordination afin d'observer les instructions émises par la Banque d'Italie qui visent la stabilité du Groupe. Tout en respectant les lois et règlements luxembourgeois et en agissant uniquement dans l'intérêt des porteurs de parts ou des actionnaires des Fonds, les membres du Conseil se déclarent d'accord de fournir à la Société Mère les données et informations relatives aux activités de la Société.

Le Conseil doit fournir à la Société Mère dans le respect des lois luxembourgeoises applicables, toute information concernant la Société en rapport avec les lignes directrices et doit fournir toute assistance requise à la Société Mère pour permettre le respect des règles émises par l'autorité de supervision concernée.»

*Septième Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article dix-neuf des statuts de la Société qui doit par conséquent être lu comme suit:

«Les opérations de la Société en ce inclus ses comptes et l'émission de ses déclarations fiscales et autres rapports requis par la loi luxembourgeoise seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé indépendant désigné par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société pour une période qui ne pourra excéder trois années et qui demeurera en fonction jusqu'à sa réélection ou jusqu'à ce qu'un successeur soit élu et entre en fonction. Le réviseur d'entreprises agréé sera rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé remplira toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2002.»

*Huitième Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article vingt et un des statuts de la Société qui doit par conséquent être lu comme suit:

«Sur les bénéfices nets annuels de la Société il sera prélevé cinq pour cent qui seront attribués à la réserve légale.

Cette attribution cessera d'être requise dès que et aussi longtemps que cette réserve légale s'élèvera à dix pour cent du capital social émis par la Société, tel qu'énoncé à l'article cinq des présents Statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de temps en temps selon ce qui est prévu à l'article sept ci-dessus.

L'assemblée générale des actionnaires décidera, sur recommandation du Conseil, de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et pourra de temps à autres déclarer des dividendes sous forme d'actions gratuites ou sous forme de répartitions en espèces.

Les Actions qui seront détenues par la Société seront exclues du droit de toucher des dividendes et du droit de participer au produit net de la liquidation.

Le Conseil pourra, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et avec l'accord du réviseur d'entreprises agréé, déclarer et mettre en paiement des dividendes intérimaires.»

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité des votes.

Aucun point n'étant plus soumis à l'assemblée celle-ci est aussitôt close.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, ces mêmes personnes ont signé avec nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: F. Stainier, J. Ciarniello, M. Camarasa et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 juillet 2004, vol. 428, fol. 25, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): E. Weber.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(060572.2/242/385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

**PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 57.255.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(060574.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

**GALAVA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 86.083.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 20 juillet 2004 que, sur base du contrat de vente de parts sociales signé en date du 1<sup>er</sup> juillet 2004, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société, de EUR 100,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. «INTERCONSULT» . . . . .	125
Total: . . . . .	125

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

B. Zech / P. Gallasin

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06877. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060489.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

**VERDALA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 101.910.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le huit juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société FINACAP HOLDING S.A., dont le siège social est au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2. Monsieur Norbert Schmitz, licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant à L-2736 Luxembourg 16, rue Eugène Wolff, ici représenté par Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:  
VERDALA S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 16.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2005.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le troisième lundi du mois de juin en 2006.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

- La société FINACAP HOLDING S.A., préqualifiée, trois cent neuf actions . . . . .	309
- Monsieur Norbert Schmitz, préqualifié, une action . . . . .	1
Total: trois cent dix actions. . . . .	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, demeurant à L-2736 Luxembourg, 16, rue Eugène Wolff;
- b) Monsieur Jean-Marie Poos, licencié en sciences économiques, né à Uccle (Belgique), le 16 octobre 1966, demeurant à L-4970 Bettange/Mess, 45, rue Haard;
- c) La société S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118.

*Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, Sous-Directeur, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2004, vol. 898, fol. 96, case 2. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2004.

F. Kessler.

(061066.3/219/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---

**SOREPHAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 44.399.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06341, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

*Pour SOREPHAR S.A.*

*Société Anonyme Holding*

G. Birchen

*Administrateur*

(060768.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**SOREPHAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 44.399.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06342, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

*Pour SOREPHAR S.A.*

*Société Anonyme Holding*

G. Birchen

*Administrateur*

(060771.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**KOMERIAH S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 84.890.

Le 30 juin 2004, Messieurs Pierre Hoffmann, Dominique Ransquin et Romain Thillens ont démissionné avec effet immédiat de leurs mandats d'administrateur de la société.

A la même date, la société FIDUCIAIRE H.R.T, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, a démissionné avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes de la société.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01597. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056399.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**MH SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.  
R. C. Luxembourg B 101.902.

**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Marc Hergot, indépendant, demeurant au 104, route d'Arlon, L-8008 Strassen, ici représenté par Maître Sabine Delhaye, avocat à la Cour, demeurant à L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Objet - Raison sociale - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet les prestations de services se rapportant à l'activité d'agent commercial.

La société pourra s'intéresser de quelque manière et sous quelque forme que ce soit dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

En générale, la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes opérations et transactions de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension et ce, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou le cas échéant, par les décisions de l'assemblée générale des associés, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de MH SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique ou d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes autres localités du pays, ainsi qu'à l'étranger.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par l'associé unique Monsieur Marc Hergot prénommé, par versement en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra être modifié à tout moment par l'associé unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, moyennant l'accord unanime de tous les associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont toujours librement cessibles.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera entre l'associé survivant et les héritiers et représentants de l'associé décédé, titulaire des parts de leur auteur.

Toutefois, dans le cas où l'associé décédé ne laisserait ni conjoint survivant, ni enfants légitimes ou descendants d'eux, les associés survivants auront la faculté de racheter, soit en totalité, soit en partie, les parts dépendant de la succession, à la charge de faire connaître leur intention à cet égard aux héritiers et représentants de l'associé décédé, dans un délai de trois mois à partir du décès.

Le prix de rachat sera fixé sur base de la valeur nette moyenne des parts telle que celle-ci se dégage des trois derniers bilans.

Dans le rachat se trouvera englobée la part de bénéfices acquise au jour de la cession.

**Art. 12.** Les héritiers et créanciers de l'associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

### **Titre III.- Gérance**

**Art. 13.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui vis-à-vis des tiers ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, selon les modalités d'engagement décidées par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale.

Le ou les gérants peuvent être révoqués sur simple décision écrite de l'associé unique ou des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 14.** Simple(s) mandataire(s) de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission pour quelque cause que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 17.** Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions de l'article ci-avant ne sont pas applicables. Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette opération n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

**Art. 19.** A la fin de chaque exercice, un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis.

Le bénéfice net, après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves, sera réparti comme suit:

- a. cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales,
- b. le solde restant dû est à la disposition de l'associé unique ou des associés

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par l'associé unique ou les associés proportionnellement au nombre de ses parts, sans que toutefois aucun associé ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'associé unique ou les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère et se soumet aux dispositions légales en vigueur.

#### *Frais*

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à mille euros (1.000,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et, à l'instant, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital agissant en lieu et place de l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale désigne comme gérant unique de la société, pour une durée illimitée, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature en toutes circonstances:

Monsieur Marc Hergot, prénommé.

*Deuxième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Delhay, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 juillet 2004, vol. 428, fol. 20, case 4. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(060964.3/242/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---

**INTERNATIONAL WAVE HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 35.511.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juillet 2003*

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, la résolution de poursuivre les activités de la société malgré la perte reportée dépassant la moitié du capital social.

Strassen, le 22 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

K. Louarn / J. Steeman

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06703. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060831.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**INTERNATIONAL WAVE HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 35.511.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signatures.*

(060822.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**INTERNATIONAL WAVE HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 35.511.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 2004*

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, la résolution de poursuivre les activités de la société malgré la perte reportée dépassant la moitié du capital social.

Pour extrait sincère et conforme

K. Louarn / J. Steeman

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06706. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060833.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**SOGECORE RISK STRATEGIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 67.115.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056458.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**NEO PROJECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4961 Clemency, 48, Am Bongert.  
R. C. Luxembourg B 101.904.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le quinze juillet.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Julien Klein, employé privé, né à Luxembourg le 9 octobre 1965, demeurant à L-4961 Clemency, 48, Am Bongert.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

**Titre I<sup>er</sup>: Raison sociale, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière avec notamment la mise en valeur, l'échange, la négociation, la vente, l'achat, l'expertise, la location, la gérance et la promotion de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis.

La société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de NEO PROJECT, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Clemency.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Titre II: Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III: Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'estimer en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

### **Titre IV: Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

### **Titre V: Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

### **Titre VI: Dissolution, liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2004.

#### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Julien Klein, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Julien Klein, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-4961 Clemency, 48, Am Bongert.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Klein, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 20 juillet 2004, vol. 429, fol. 83, case 7. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 juillet 2004.

A. Weber.

(060958.3/236/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---

**CDC INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.023.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2004 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc-André Bechet, Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
- Monsieur Olivier Bouvet, Responsable Finance de Global Associates, CDC IXIS ASSET MANAGEMENT, 56, rue de Lille, L-75007 Paris
- Monsieur Guy Fouchet, Senior Adviser for the Middle East, CDC IXIS ASSET MANAGEMENT, 56, rue de Lille, F-75007 Paris
- Monsieur Gilles Guerin, Executive Vice President, CDC IXIS MANAGEMENT, 56, rue de Lille, F-75007 Paris
- Monsieur Hervé Guinamant, Head of Marketing and Communication, CDC IXIS ASSET MANAGEMENT, 56, rue de Lille, F-75007 Paris
- Monsieur John Hunt, Senior Vice President, CDC IXIS ASSET MANAGEMENT NORTH AMERICA, 399 Boylston Street, Boston NA, USA 02116
- Monsieur Mario Noera, Head of Asset Management and Finance, SANPAOLO IMI ASSET MANAGEMENT SGR S.p.A., Via Brea, 19, I-20121 Milano
- Madame Diane Terver-Agazotti, Marketing Officer, CDC IXIS ASSET MANAGEMENT, 56, rue de Lille, F-75007 Paris
- Madame Antoinette Willard, Sales Managing Director, CDC IXIS ASSET MANAGEMENT, 56, rue de Lille, F-75007 Paris
- Madame Sharon Wratchford, Chief Administrative Officer, CDC IXIS ASSET MANAGEMENT NORTH AMERICA, 399 Boylston Street, Boston NA, USA 02116.

*Pour CDC INTERNATIONAL FUND*

*Société d'Investissement à Capital Variable*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02992. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060381.3/1126/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**CDC INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.023.

En date du 21 mai 2004 l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, Luxembourg en qualité de Réviseurs d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

*Pour CDC INTERNATIONAL FUND*

*Société d'Investissement à Capital Variable*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04121. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060385.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**SOGECORE EMPLOYEE BENEFITS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 38.224.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056459.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**SOGECORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 43.403.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056464.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**ASHBY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 44.302.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056467.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**GLOBAL AUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus.  
R. C. Luxembourg B 93.978.

L'an deux mille un, le trois juin.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

GLOBAL VISION S.A., établie et ayant son siège social à L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus, laquelle société agissant en sa qualité d'associé de la société GLOBAL AUDIT, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus, constituée suivant acte Alphonse Lentz de Remich en date du 27 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 741 du 12 juillet 2003, modifiée suivant acte Alphonse Lentz de Remich du 4 novembre 2003, publié au dit Mémorial, Numéro 28 du 9 janvier 2004,

ici représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Guy Delonge, employé, demeurant à B-3540 Herk-de-Stad (Belgique), Dr. Vanweddingenlaan, 23/11,

- Monsieur Johan Van Den Berg, expert-comptable, demeurant à L-5404 Bech-Kleinmacher, 21, route du Vin,

habilités à engager la société en vertu de l'article 6 des statuts de la S.A. GLOBAL VISION, suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz de Remich en date du 21 mars 2002, publiée au Mémorial C, numéro 1013 du 3 juillet 2002;

eux-mêmes représentés par Madame Alexandra Andret, en vertu d'une procuration datée du 1<sup>er</sup> juin 2004

GLOBAL VISION SA déclare d'abord céder à:

- Monsieur Constantinus Vandekeybus, préqualifié, vingt-cinq (25) parts sociales de la société susdite, pour le prix de trois mille cent vingt-cinq euros (3.125,- EUR),

- Madame Alexandra Andret, née Lenert, secrétaire-comptable, demeurant à F-57970 Yutz (France), 9, rue de Plombières, vingt-quatre (24) parts sociales de la société susdite pour le prix de trois mille euros (3.000,-).

Les cessionnaires seront propriétaires des parts sociales leurs cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Les cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de la cession a été payé par les cessionnaires à la cédante avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite:

Antoon Bonte, membre agréé de l'Institut des Experts-Comptables et des Conseils Fiscaux sous le numéro 9712-N-54, demeurant à B-9500 Geraardsbergen (Belgique), Wegvoeringstraat, 12, ici représenté par Monsieur Constantinus Vandekeybus, préqualifié, en vertu d'une procuration du 1<sup>er</sup> juin 2004 acceptée au nom de la Société la cession qui pré-

cède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense les cessionnaires de faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, les associés:

- Antoon Bonte, membre agréé de l'Institut des Experts-Comptables et des Conseils Fiscaux sous le numéro 9712-N-54, demeurant à B-9500 Geraardsbergen (Belgique), Wegvoeringstraat, 12, ici représenté par Monsieur Constantinus Vandekeybus, préqualifié, en vertu d'une procuration du 1<sup>er</sup> juin 2004,

- Constantinus Vandekeybus, préqualifié, et,

- Alexandra Andret, préqualifiée,

se réunissent en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant,

2) Ils décident de modifier les articles 2, 4 et 6 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet les travaux comptables, la prestation de services administratifs ainsi que des conseils en matière fiscale.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à faciliter le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de GLOBAL AUDIT, S.à r.l. et comme raison sociale GLOBAL VISION.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents EUROS (12.500.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq EUROS (125.- EUR) chacune.

Les parts sont réparties comme suit:

1. Monsieur Antoon Bonte, préqualifié . . . . .	51
2. Monsieur Constantinus Vandekeybus, préqualifié . . . . .	25
3. Madame Alexandra Andret, préqualifiée . . . . .	24
Total: cent parts sociales . . . . .	<u>100</u>

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Vandekeybus, A. Andret, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 9 juin 2004, vol. 467, fol. 95, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 juin 2004.

R. Arrensдорff.

(058923.4/218/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

### **GLOBAL AUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus.

R. C. Luxembourg B 93.978.

#### RECTIFICATIF

L'an deux mille quatre, le huit juillet.

Par-devant Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné:

Ont comparu:

GLOBAL VISION S.A., établie et ayant son siège social à L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus,

laquelle société agissant en sa qualité d'associé de la société GLOBAL AUDIT, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus, constituée suivant acte Alphonse Lentz de Remich en date du 27 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 741 du 12 juillet 2003, modifiée suivant acte Alphonse Lentz de Remich du 4 novembre 2003, publié au dit Mémorial, Numéro 28 du 9 janvier 2004, ici représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Guy Delronge, employé, demeurant à B-3540 Herk-de-Stad (Belgique), Dr. Vanweddingenlaan, 23/11,

- Monsieur Johan Van Den Berg, expert-comptable, demeurant à L-5404 Bech-Kleinmacher, 21, route du Vin,

habilités à engager la société en vertu de l'article 6 des statuts de la S.A. GLOBAL VISION, suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz de Remich en date du 21 mars 2002, publiée au Mémorial C, numéro 1013 du 3 juillet 2002;

- Monsieur Constantinus Vandekeybus, retraité, demeurant à B-2950 Kapellen (Belgique), doornelaan, 13,

- Madame Alexandra Andret, née Lenert, secrétaire-comptable, demeurant à F-57970 Yutz (France), 9, rue de Plombières,

eux-mêmes représentés, en vertu d'un mandat verbal, par:

Denise Risch, employée privée, demeurant à Mondorf-les-Bains.

Lesquels comparants déclarent que dans l'acte de cessions de parts et modification des statuts du 3 juin 2004, numéro 1941 du notaire instrumentant, enregistré à Remich le 9 juin 2004, volume 467, folio 95, case 1, il y a lieu de rectifier sous l'article 4:

La société prend la dénomination de GLOBAL AUDIT, S.à r.l., et comme enseigne GLOBAL VISION.

Fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Date qu'entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Risch, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 9 juillet 2004, vol. 468, fol. 4, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 juillet 2004.

*R. Arrensdorff.*

(058923.5/218/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

---

**GLOBAL AUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus.

R. C. Luxembourg B 93.978.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce à Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 juin 2004.

R. Arrensdorff

Signature

(058927.3/218/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

---

**CHALLENGER REASSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 29.820.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

*Signature.*

(056472.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**ALLIANCE INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.134.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 1<sup>er</sup> juillet 2004 que:

Les actionnaires décident à l'unanimité de prendre acte de la démission de TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., de TMF CORPORATE SERVICES S.A. et de TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. en tant qu'administrateurs de la société.

Les actionnaires décident à l'unanimité d'élire M. Olivier Lambotte, né le 29 octobre 1959 à Bukavu, Ibanda, Congo, comme administrateur. Son mandat expirera immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration est composé par les personnes suivantes:

Mme Valérie Biehler-Pierrey, M. Patrick Biehler et M. Olivier Lambotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour avis conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02589. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(056552.3/805/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**CARIFAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 51.511.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056480.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**CREARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 33.685.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056483.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**CLIMRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 53.386.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056487.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**SUN AND FUN CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 48.056.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 10 mai 2004 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Mamadou Dione, comptable, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, sis au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 10 mai 2004 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2004, au siège social à Luxembourg, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement, en vertu de l'autorisation qui lui a été conférée.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04325. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060384.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**EUROSTRARCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 75.863.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056499.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 74.672.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 7 juin 2004 que: TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, enregistrée au R.C. Luxembourg sous le numéro B 84.993, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, est nommée administrateur en remplacement de M. Christophe Davezac, administrateur démissionnaire.

TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., société anonyme, enregistrée au R.C. Luxembourg sous le numéro B 94.029, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, est nommée administrateur en remplacement de M. Joseph Mayor, administrateur démissionnaire.

TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., société anonyme, enregistrée au R.C. Luxembourg sous le numéro B 94.030, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, est nommée administrateur en remplacement de Mme Géraldine Schmit, administrateur démissionnaire.

Leurs mandats expireront immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2009.

L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, enregistrée au R.C. Luxembourg sous le numéro B 46.498, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat expirera immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2009.

Le siège social de la société est transféré au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03837. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(056559.3/805/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**EUROPARKING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 60.836.

—  
*Résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue extraordinairement au siège social le 8 juillet 2004*

La société FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l., ayant son siège social au 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen, est nommée Commissaire aux comptes avec effet rétroactif à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2003 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006 statuant sur les comptes annuels 2005.

Pour extrait conforme

UHODA S.A.

Administrateur

S. Uhoda

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06883. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060467.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**ALTRIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 97.557.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Signature.

(056569.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**DORE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.  
R. C. Luxembourg B 80.132.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Signature.

(056572.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**IMMO HORIZON S.à r.l. & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 80.275.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(060233.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**R.V.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1228 Luxembourg, 39, Val Saint-André.  
R. C. Luxembourg B 49.476.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Signature.

(060734.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**R.V.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1228 Luxembourg, 39, Val Saint-André.  
R. C. Luxembourg B 49.476.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Signature.

(060737.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**R.V.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1228 Luxembourg, 39, Val Saint-André.  
R. C. Luxembourg B 49.476.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05525, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Signature.

(060740.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**SOCIETE IMMOBILIERE HIREBUSCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Mamer.  
R. C. Luxembourg B 80.553.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2004. Signature.  
(060234.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**SOCIETE IMMOBILIERE ZWICKAU II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 80.559.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2004. Signature.  
(060237.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**CAJAS ESPAÑOLAS DE AHORROS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 55.903.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires  
tenue au siège social de la société le mardi 13 avril 2004 à 10.30 heures*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de la Société de M. José González Baeza.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- M. Roberto Aleu Sánchez
- M. Ramón García Golfe
- M. Pablo Miguel Dols Rover
- Mme Cristina Roquero López
- M. Fernando Facas García
- M. José Manuel Bodión Díaz
- Mme María Digna Castro Seoane
- M. Vicente Barcellina Gil
- M. José María Renedo Cortés
- M. Munesh Mohandas Melwani Melwani
- M. Francisco Javier Saiz Alonso
- Mme Guadalupe Guerrero Manzano
- M. Roberto Rey Perales
- M. Manuel López Robles
- M. José María Marañón
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, représentée par M. Georg Lasch et M.

Alain Limaugue

pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2005.

Le nombre d'administrateurs est ainsi réduit de 17 à 16.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2005.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060678.3/3085/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**SOCIETE IMMOBILIERE OP DER LENG II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 90.151.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2004. Signature.  
(060239.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**HELIOPOLIS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 38.063.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.  
(060240.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**HERBUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 66.600.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.  
(060241.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**POLOWANIE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 35.757.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06329, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

*Pour POLOWANIE S.A.*  
*Société Anonyme Holding*  
**MONTEREY SERVICES S.A.**  
*Administrateur*  
Signatures

(060772.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**POLOWANIE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 35.757.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06330, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

*Pour POLOWANIE S.A.*  
*Société Anonyme Holding*  
**MONTEREY SERVICES S.A.**  
*Administrateur*  
Signatures

(060776.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**INTERMEDIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 15.783.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060242.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**JESADA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 46.218.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

(060244.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**KYPSELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 44.282.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

(060245.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**ROSE CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 72.226.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06303, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

*Pour ROSE CAPITAL S.A.*

*Société Anonyme*

G. Birchen

*Administrateur*

(060809.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**ROSE CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 72.226.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06304, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

*Pour ROSE CAPITAL S.A.*

*Société Anonyme*

G. Birchen

*Administrateur*

(060806.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**ASTRAL HOLDING S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 8.533.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon exceptionnelle le 14 mai 2002*

1. L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital social et de tous autres montants figurant dans leurs statuts de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR), au taux de change égal à 40,3399 LUF pour 1 EUR.

2. L'assemblée décide d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 743.680,57 (sept cent quarante trois mille six cent quatre-vingts euros et cinquante-sept cents) représenté par 20.000 (vingt mille) actions sans désignation de valeur nominale. (...)»

3. L'assemblée décide que les résolutions qui précèdent concernant la conversion du capital social en euros produiront leurs effets comptables et fiscaux rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01599. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056400.3/565/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**LUXOL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 41.277.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 18 octobre 2004 à 11.00 heures, l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (04032/534/15)

Le Conseil d'Administration.

**ROBECO MULTIMANAGER FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 95.470.

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders to be held on Thursday 21st October 2004 at the registered office of the Company at 10.30 a.m.

*Agenda:*

1. Report of the Board of Directors and auditor's report;
2. Consideration and approval of the annual accounts for the financial year 2003/2004;
3. Consideration and approval of the profit appropriation for the sub-funds for the financial year 2003/2004;
4. To give discharge to the members of the Board of Directors;
5. Statutory appointments;
6. Any other business.

Shareholders are advised that no quorum is required and that decisions will be taken at a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

The annual report 2003/2004 may be obtained at the registered office of the Company and is also available via [www.robeco.com](http://www.robeco.com).

Shareholders wishing to attend and vote at the meeting should inform the bank or institution through which the shares are held in writing of their intention not later than Wednesday, 13th October 2004. Shareholders who hold their shares in another way should inform the Board of Directors of the Company at the registered office in writing of their intention not later than Wednesday, 13th October 2004.

Luxembourg, 30th September 2004.

(04190/584/24)

The Board of Directors.

**PROSPERINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 44.205.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *October 20, 2004* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2000, 2001, 2002, 2003 and 2004
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Miscellaneous.

I (04068/795/16)

*The Board of Directors.*

---

**MENELAUS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.943.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *18 octobre 2004* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mai 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (04069/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOBELUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 19.734.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *19 octobre 2004* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (04096/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DENTONI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 21.155.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *18 octobre 2004* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 août 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (04097/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

46552

**BRIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 18.475.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 19 octobre 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (04098/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INTERAS S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 19.920.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on October 18, 2004 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

I (04099/795/14)

*The Board of Directors.*

---

**FARID HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 18.621.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 18 octobre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (04100/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INFIPA INSTITUTE FOR FINANCING AND PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 10.105.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 19 octobre 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (04101/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

46553

**COGENAF S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 23.085.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 20 octobre 2004 à 15.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

I (04159/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**OGEPAR S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 23.628.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 20 octobre 2004 à 10.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

I (04160/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**HONEYMOON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 85.453.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 19 octobre 2004 à 13.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (04223/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

46554

**BISMUTH PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 90.629.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 20 octobre 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 juin 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (04222/045/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**CAZENOVE INTERNATIONAL FUND (LUXEMBOURG), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 8.722.

Shareholders are informed that the Extraordinary General Meeting of Shareholders of CAZENOVE INTERNATIONAL FUND (LUXEMBOURG), SICAV (the «Company») held on 24th September 2004 (the «EGM») has passed all resolutions that were on its agenda.

As a consequence:

- the Company shall be placed in liquidation with effect on 3rd November 2004;
- ALTER DOMUS, S.à r.l., has been appointed as liquidator having received the authorisation contained in the agenda of the EGM;
- subscriptions of shares in the Company are no longer accepted and shareholders may redeem their shares in the Company free of charge during a period ending 22nd October 2004;
- the Board of Directors of the Company shall compulsorily redeem all shares held by shareholders who have not provided the Declarations and returned the Declaration Form, as defined in the information document on the proposed scheme of liquidation and contribution, by 22nd October 2004 and, if applicable, have not, by 22nd October 2004, deposited until the closing of the liquidation with BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. their bearer shares.

The Declaration Form is to be sent to registered shareholders together with this notice and can be obtained by bearer shareholders at the registered office of the Company.

(04237/755/24)

*The Board of Directors.*

**CODIFI HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 19.686.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 14 octobre 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Comme la première assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 17 juin 2004 avec le même ordre du jour, n'a pu délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, cette deuxième assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(04265/000/19)

**EUROPÄISCHE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.  
H. R. Luxemburg B 86.427.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die am 18. Oktober 2004 um 14.00 Uhr, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2003.
3. Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
4. Entlastung des Verwaltungsrats und des Aufsichtskommissars.
5. Verschiedenes.

I (04246/534/17)

*Der Verwaltungsrat.*

**ASSET LIFE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 54.352.

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, aux 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le 18 octobre 2004 à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 30 juin 2004
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'assemblée.

I (04248/755/22)

*Le Conseil d'Administration.*

**KAMEN, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 19.286.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 14 octobre 2004 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Comme la première assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 6 mai 2004 avec le même ordre du jour, n'a pu délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, cette deuxième assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(04266/000/19)

**VENDÔME INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 93.832.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 19 octobre 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2004;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2004;
3. affectation des résultats au 30 juin 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (04267/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**AMBERES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.417.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 18 octobre 2004 à 16.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (04268/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**PARMENIDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.742.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra de manière extraordinaire le 20 octobre 2004 à 10.00 heures au siège social, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Ordre du jour:*

1. constatation du report des dates des assemblées générales ordinaires et approbation desdits reports;
2. lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les exercices clos aux 31 décembre 1998, 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003 et approbation des comptes annuels arrêtés aux 31 décembre 1998, 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003;
3. affectation du résultat des exercices clôturés aux 31 décembre 1998, 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003;
4. décision sur la proposition de voter la dissolution anticipée de la société sur base de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et de ne pas poursuivre l'activité de la société;
5. ratification de la cooptation intervenue le 6 janvier 2004;
6. décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
7. nominations statutaires;
8. divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée générale doivent déposer leurs actions 5 jours francs avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

I (04271/755/23)

*Le Conseil d'Administration.*

**BIOCAPITAL, Fonds Commun de Placement.***Mitteilung an die Anteilhaber des BIOCAPITAL*

Die Verwaltungsgesellschaft hat beschlossen, den Fonds BIOCAPITAL mit den Teilfonds BIOCAPITAL - BIOCAPITAL Global Biotechnology Fund Euro und BIOCAPITAL - BIOCAPITAL Global Biotechnology Fund USD gemäss Artikel 16, Nummer 3 des Verwaltungsreglements aus wirtschaftlichen Gründen zum 28. September 2004 zu liquidieren.

Während der Liquidationsprozedur werden die Vermögensgegenstände realisiert, die Verbindlichkeiten erfüllt und die Reinerlöse aus der Realisation an die Anteilhaber im Verhältnis ihrer Anteilsbeteiligung am jeweiligen Teilfonds verteilt.

Mit Datum des Beschlusses der Verwaltungsgesellschaft am 9. September 2004 wurden sämtliche Rücknahmen, Ausgaben und der Umtausch von Anteilen eingestellt.

Die Anteilhaber der beiden Teilfonds bekommen mit Liquidationsabschluss den Liquidationserlös ausgezahlt.

Der Erlös aus der Auflösung von Anteilen, deren ehemalige Inhaber beim Abschluss der Aufhebung des Teilfonds nicht vorstellig wurden, wird nach Abschluss des Liquidationsverfahrens bei der Caisse de Consignation in Luxemburg hinterlegt.

Luxemburg, im September 2004.  
(04269/755/18)

**UNITED ALTERNATIVE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 67.572.

Le présent avis est une convocation à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des Actionnaires (l'«Assemblée») de UNITED ALTERNATIVE FUND (la «Société») qui sera tenue le mercredi 20 octobre 2004 à 9.00 heures CET, au siège social de la Société, tel qu'indiqué ci-dessus, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification des articles 4, 5, 22, 29 et 35 des statuts afin de modifier les références à la loi applicable et inclure une mention à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.
2. Modification de l'article 5 en supprimant la solidarité des compartiments vis-à-vis des tiers.
3. Modification de l'article 7 en supprimant la possibilité de la Société d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature.
4. Modification de l'article 8 en modifiant les délais de paiement des rachats et en supprimant la possibilité de satisfaire au paiement du prix de rachat en nature.
5. Modification de l'article 11 III. a) en modifiant les conditions de création des catégories d'actions.
6. Modification de l'article 11 V. c) en prévoyant un calcul des fractions d'unités des Compartiments Participants co-gérés au dix millième.
7. Modification de l'article 12 en modifiant les cas de suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

Le détail des modifications des Statuts peut être examiné au, ou être fourni par le, siège social de la Société à Luxembourg.

*Vote*

Les résolutions requièrent un quorum de 50% des actions en circulation de la Société et seront adoptées par une majorité des deux tiers (2/3) des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Dans le cas où le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée devra être convoquée. Les procurations, dont il est fait état ci-dessous, demeureront valables pour la seconde assemblée.

Les Actionnaires qui ne peuvent assister personnellement à l'Assemblée sont priés d'utiliser la procuration prescrite (disponible au siège social de la Société) et de la retourner pas plus tard que le 19 octobre 2004, à la clôture des activités à Luxembourg, au siège social de la Société (fax +352 26 96 97 00).

Luxembourg, le 30 septembre 2004.  
I (04270/755/33)

*Pour le Conseil d'Administration.*

**F&C FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.  
R. C. Luxembourg B 82.782.

The shareholders of the Company are hereby kindly invited to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the Company, which will be held on 7th October 2004 at 14.00 p.m. at the registered office of the Company to deliberate and vote on the following agenda:

*Agenda:*

1. Appointment of Mr C. Kelly, Dr. R. Krütten and of Mr A. Thomas as additional members of the board of directors

This extraordinary general meeting of shareholders may deliberate on the sole item of the Agenda irrespective of any quorum requirements and the resolution on this item may be validly taken by the simple majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

Shareholders who will not be able to attend the extraordinary general meeting may be represented by power of proxy, the form of which is available at the registered office of the Company. The form should be duly filled in and returned by post to BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A., attention Mrs Sylvie Becker, P.O. Box 736, L-2017 Luxembourg or alternatively by fax to (+352) 25 42 57 by October 6th, 2004 at the latest.

II (04218/755/19)

*On behalf of the Board of Directors.*

**UPPSPRETTA ICELANDIC CAPITAL VENTURE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 66.420.

Notice is hereby given to the shareholders of UPPSPRETTA ICELANDIC CAPITAL VENTURE S.A. (the «Company»), that an Extraordinary General Meeting of shareholders (hereinafter the «Meeting»), has been convened by the Board of Directors for the purpose of considering and if thought fit, passing the resolutions set out in this notice.

The EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

will be held on *11 October 2004* at 10.00 a.m., in Luxembourg, at the registered office of the Company, located at:

12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

The Meeting shall have the following agenda:

*Agenda:*

1. (a) Reduction of the share capital of the Company from its current amount of one billion two hundred sixty million eight hundred fifty-six thousand eight hundred ninety-eight Icelandic Krona (ISK 1,260,856,898) to an amount of seven hundred eighty-one million eight hundred forty-four thousand seven hundred eighty-nine Icelandic Krona (ISK 781,844,789) in order to offset the existing losses in the amount of four hundred seventy-nine million twelve thousand one hundred and nine Icelandic Krona (ISK 479,012,109).
- (b) The reduction of the share capital shall be effected through the reduction of the par value of the shares of the Company.
2. (a) Reduction of the share capital of the Company from the amount of seven hundred eighty-one million eight hundred forty-four thousand seven hundred eighty-nine Icelandic Krona (ISK 781,844,789) to an amount of two hundred sixty-one million Icelandic Krona (ISK 261,000,000) in order to allocate the amount of five hundred and twenty million eight hundred forty-four thousand seven hundred eighty-nine Icelandic Krona (ISK 520,844,789) to a special reserve.
- (b) The reduction of the share capital shall be effected through the reduction of the par value of the shares of the Company.
3. Authorized capital:
  - 3.1. Increase of the authorized share capital up to six billion Icelandic Krona (ISK 6,000,000,000).
  - 3.2. Authorization of the board of directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized share capital without reserving a preferential subscription right to the existing shareholders.
  - 3.3. Extension of such authorization until the fifth anniversary of the publication of the Meeting convened through this notice in the Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).
  - 3.4. Presentation of a special report by the board of directors on the objectives of such authorized capital and on the rationale for the authorization to be given to the board to issue new shares without reserving a preferential subscription right to the existing shareholders.
4. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

The Meeting shall not deliberate validly on the Agenda unless at least half of the share capital is present or represented. Resolutions must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

If the quorum required to hold the Meeting is not present or represented, a second meeting will be convened. The second meeting shall validly deliberate regardless of the quorum present or represented.

Shareholders who wish to participate in the Meeting, should contact their bank, stockbroker or agent through which they hold their shares, in order to receive a certificate confirming the number of shares held and the blocking of such shares until after the meeting. Shareholders must deliver such certificate to KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Tel.: (352) 46 31 311, Fax: (352) 46 31 32, by 9.00 p.m. Luxembourg time on 11 October 2004.

Shareholders may also vote by proxy. A proxy form is available at KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A. In the event a shareholder wishes to vote by proxy, he or she has to request a proxy form and complete and sign such proxy form and return it together with the certificate referred to above by mail to KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A. In order to be included in the votes, the proxy must be received by 9.00 p.m. Luxembourg time on 11 October 2004.

Luxembourg, 22 September 2004.

II (04209/250/52)

*The Board of Directors.*

**SUPERGEMS FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 50.400.

The shareholders are convened hereby to attend the

**ORDINARY MEETING**

of the company, which will be held at the headoffice on *8th October 2004* à 13.30 p.m.

*Agenda:*

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31st December 2003 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31st December 2003.
4. Despite a loss of more than 75% of the capital of the company the shareholders have voted the continuation of the company.
5. Miscellaneous.

II (04125/1023/17)

*The Board of Directors.*

**ZORAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 44.762.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *11 octobre 2004* à 14.00 heures au siège social avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04084/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**LA QUILLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 61.952.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *14 octobre 2004* à 10.00 heures au siège social de la société

*Ordre du jour:*

1. Rapport du conseil d'administration concernant les exercices se clôturant aux 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003
2. Rapports du commissaire aux comptes concernant les mêmes exercices
3. Approbation des bilans, des comptes de profits et pertes et des annexes aux 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003
4. Affectation des résultats
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation du 1<sup>er</sup> avril 2002 de Mademoiselle Martine Gillardin au conseil d'administration
7. Ratification de la cooptation du 2 juillet 2003 de Monsieur Jean Pirrotte au conseil d'administration
8. Ratification de la cooptation du 30 décembre 2003 de Mademoiselle Martine Schaeffer au conseil d'administration
9. Divers.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

II (04173/535/23)

**MELODY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 58.376.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 8 octobre 2004 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant
5. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant
6. Divers

II (04124/788/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ORIOUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg 25.471.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 8 octobre 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (04174/1023/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SUPERGEMS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 50.401.

The shareholders are convened hereby to attend the

**ORDINARY MEETING**

of the company, which will be held at the headoffice, on 8th October 2004 at 11.30 a.m.

*Agenda:*

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31st December 2003 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31st December 2003.
4. Statutory Elections.
5. Miscellaneous.

II (04175/1023/16)

*The Board of Directors.*

---